

Le 13 mai 2005

Monsieur John Brace  
President  
Mont-Louis Wind L.P./Éoliennes Mont-Louis S.E.C.  
Saint-Ulric Saint-Léandre Wind L.P. / Éoliennes St-Ulric St-  
Léandre S.E.C.  
30, St-Clair Avenue West, 17<sup>th</sup> Floor  
Toronto (ON), M4V 3A1

André Boulanger  
Président  
22<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque ouest  
Montréal (Québec)  
H2Z 1A4

**Objet : Contrats d'approvisionnement en électricité  
St-Ulric St-Léandre Wind L.P. / Éoliennes St-Ulric St-Léandre S.E.C.  
Mont Louis Wind L.P. / Éoliennes Mont-Louis S.E.C.  
Confidentialité des renseignements**

---

Monsieur,

La présente concerne notre demande auprès de la Régie de l'énergie visant l'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2003-02. Nous avons bien reçu votre lettre du 21 avril dernier dans laquelle vous nous faisiez part de vos exigences relatives au maintien de la confidentialité de certaines informations contenues dans vos soumissions du 15 juin 2004 et reproduites dans les contrats.

À la lecture de notre demande déposée le 27 avril dernier, vous aurez pu constater que nous avons informé la Régie de vos exigences et que, de plus, nous avons inclus une copie de votre lettre où vous précisez que la divulgation de ces renseignements financiers et commerciaux risquerait de vous causer préjudice.

Vous noterez également que les informations pour lesquelles vous avez demandé le maintien de la confidentialité ont été retirées des contrats déposés publiquement en support à la demande d'approbation. Une copie intégrale de chaque contrat d'achat a néanmoins été déposée, sous pli confidentiel selon une procédure établie, à la Régie de l'énergie afin qu'elle puisse juger de la pertinence de maintenir ou non la confidentialité de ces informations. Enfin, la Régie a rendu le 10 mai dernier la décision D-2005-84 dans laquelle elle fixe, entre autres choses, l'échéancier pour l'étude de la demande de confidentialité.

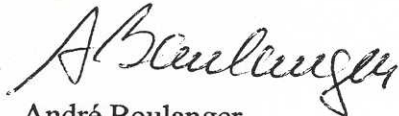
Après avoir examiné cette question, Hydro-Québec demeure néanmoins sensible aux préoccupations de sa clientèle en faveur de la plus grande transparence possible dans le cadre de ses activités commerciales, en particulier le détail des coûts associés à ce premier appel d'offres pour 1 000 MW d'énergie éolienne.

Dans ce contexte, nous vous demandons officiellement de nous autoriser à rendre publiques ces informations contenues aux contrats mentionnés en rubrique, et ce dans les plus brefs délais.

Dans le cas où vous refuseriez la présente demande, Hydro-Québec se réserve la possibilité de faire connaître publiquement sa position en faveur d'une plus grande transparence. Nous vous demandons donc d'étudier la présente demande avec diligence et de nous communiquer votre réponse le plus tôt possible.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président d'Hydro-Québec Distribution,



André Boulanger

c.c. : Président, NPI Wind Power GP II Inc.  
Président, Northland Power Wind GP II Inc.  
Président, NPI Wind Power GP I Inc.  
Président, Northland Power Wind GP I Inc.  
D. Richard – Hydro-Québec Distribution